

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Gironde Initiative - Réseaux de solidarité - Programme d'actions
2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Parmi les associations qui assurent sur le territoire de l'agglomération, une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises grâce à la mise en oeuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques, et/ou en difficulté, figure l'association Gironde Initiative.

Créée en 2000 comme plate-forme d'initiative locale, Gironde Initiative a un triple objectif :

- accompagner le futur entrepreneur afin de finaliser son projet,
- renforcer ses fonds propres par l'attribution de prêts d'honneur et l'obtention de concours bancaires,
- parrainer le créateur dans ses premières années d'activités.

Ainsi, celle-ci est amenée à mobiliser des fonds publics, semi-publics ou privés pour la mise en oeuvre de prêts personnels ou de prêts d'honneur.

Le partenariat, initié en 2003 par la Communauté Urbaine, avec ce type d'association, permet à notre établissement public de participer à un effet levier en faveur de la création d'entreprises du fait qu'elle participe, avec d'autres, au maillage du territoire et à l'offre complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des créateurs, soit par :

- le financement social,
- l'action en cofinancement,
- l'aide à la faisabilité et la concrétisation de projets.

Depuis sa création, cette association a mobilisé un total de 678 prêts d'honneur pour un montant de 4 203 519 € T.T.C. Elle a permis la création ou la reprise d'activités de 523 petites ou très petites entreprises sur la Gironde, représentant plus de 900 emplois. Le montant du prêt d'honneur moyen est de 6 653 €, représentant 15% du financement des entreprises aidées.

Pour la seule année 2009, elle a, sur le territoire de la Communauté Urbaine, accordé 149 prêts d'honneur représentant un montant de 844 000 € T.T.C.

Le plan de financement moyen des entreprises est de 50 029 € T.T.C, pour un effectif moyen créé de 2 emplois par projet. Toutes les entreprises bénéficient d'un parrainage, et par ailleurs, l'association organise des sessions de formations thématiques en direction des entreprises (lire et comprendre les documents comptables, comment fidéliser sa clientèle, etc.....).

Compte tenu de l'évolution du nombre de créations /reprises d'entreprises, et devant l'accroissement du nombre de demandes, Gironde Initiative a renforcé en 2010 ses actions en faveur, d'une part, de la reprise d'entreprises en lien avec le dispositif Aquitaine Transmission mis en place par le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations et les Chambres consulaires qui permet des prêts d'honneur pouvant aller jusqu'à 15 000 € T.T.C, et, d'autre part, en faveur de l'accompagnement des sites en mutation économique.

Ainsi, l'association a accordé, en 2010, malgré un contexte économique difficile, 100 prêts d'honneur pour un montant de 700 000 € T.T.C sur ses fonds propres, développé le nombre de reprises d'entreprises et attribué environ 10 000 € T.T.C de prêts d'honneur « Aquitaine Transmission ». Egalement, Gironde Initiative s'emploie à renforcer le taux de pérennité des entreprises.

La Communauté Urbaine est sollicitée pour reconduire son soutien financier à hauteur de 10 000 € au budget 2011 de l'association qui s'élève à 222 050 € T.T.C, répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Fournitures	2 500	Produits divers	80 000
Locations	15 500	CRA	19 000
Honoraires	8 300	Cg33	60 000
Insertions	2 000	CUB	10 000
Déplacements	7 700	Fonds européens	20 000
Frais postaux et bancaires	4 850	ASP (emplois aidés)	14 000
Impôts et taxes	5 000	Chambres consulaires	16 550
Salaires	176 200	Autres	2 500
TOTAL	222 050	TOTAL	222 050

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le programme d'actions de l'association Gironde Initiative pour l'année 2011 participe bien au développement du bassin d'emplois de l'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association Gironde Initiative pour le financement de son programme d'actions au titre de l'année 2011.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : le règlement de la subvention précitée sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD 00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 30 MAI 2011

M. NICOLAS FLORIAN